

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-04 du 9 décembre 2021

### CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES (SOLIDEO) – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT – AVENANT.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

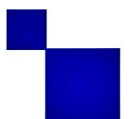
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE à la Société de Livraison des Ouvrages olympiques (SOLIDEO) une contribution départementale de 75 686 000 euros pour la période 2019 à 2025, selon le calendrier de versement annuel indiqué dans l'avenant ;

- APPROUVE l'avenant à la convention de financement à conclure avec la SOLIDEO relatif au versement de la contribution départementale susvisée ;



- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ledit avenant, dont projet ci-annexé, au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Azoug, Mme Denis, Mme Girardet*

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Constant*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*